

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit remettre aux Maires des Communes membres un rapport d'activités avant le 30 septembre de chaque année.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Communauté peuvent être entendus.

Ce rapport fait état de l'activité de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde pour l'année 2015.

I - FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

a) Fonctionnement institutionnel :

Le Conseil Communautaire s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2015 les :

20 mars - 10 avril - 30 juin - 30 septembre - 17 décembre

II – ACTIVITES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

a) Aménagement de l'espace intéressant la Communauté de Communes :

1 - Sysdau

La Communauté de Communes est représentée par trois élus qui participent activement aux travaux menés par le syndicat mixte. Le montant de la participation communautaire s'est élevé à 22 886,76 euros pour l'année 2015.

2 – Accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes gère deux aires d'accueil, répondant aux besoins du territoire, identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Cestas-Canéjan pour l'aire de Cestas et Saint Jean d'Illac-Martignas pour l'aire de Saint Jean d'Illac.

Compte tenu du nombre important d'impayés constatés depuis plus d'un an, les règlements intérieurs des aires communautaires ont été modifiés au 1^{er} août 2015 pour interdire l'accès aux familles présentant une situation d'impayé dans l'une de nos deux aires.

Le travail engagé avec l'Association Départementale d'Accueil des Voyageurs 33 (ADAV33) se poursuit ainsi qu'un soutien financier à hauteur de 2 500 euros. Dans ce cadre, l'ADAV intervient régulièrement sur les aires, tant pour assurer le suivi social des résidents que pour mener des actions thématiques d'information collective (accès à la citoyenneté, le statut d'auto entrepreneur...).

* Bilan de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Cestas

Cette aire est gérée en régie directe avec un agent affecté sur le site. Aucun incident n'a été à déplorer sur le site durant l'année. Les relations entretenues avec les résidents sont sereines. Les enfants sont scolarisés régulièrement dans les écoles primaires et élémentaires de Maguiche.

41 familles ont été accueillies sur l'aire d'accueil.

DEPENSES	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Charges et achat de fournitures diverses	15 781,81 €
Maintenance	8 769,46 €
Rémunérations & charges du personnel	66 905,25 €
Eau & assainissement	2 708,74 €
Electricité & Energie	24 417,99 €
Entretien & réparation des bâtiments	154,14 €
Frais de télécommunication	1 699,73 €
Entretien voies & réseaux	2 170,61 €
Remboursement personnel extérieur	10 545,93 €
Subvention aux associations	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES	135 653,66 €
RECETTES	
Recettes des usagers	21 561,12 €
Subvention CAF	45 545,94 €
Subvention Conseil Départemental	37 500,00 €
Autofinancement	31 046,60 €
TOTAL RECETTES	135 653,66 €

Les tarifs appliqués aux usagers sont :

- droit de place journalier : 2,50 €
- mètre cube d'eau consommé : 1,80 €
- Kilowatt consommé : 0,15 €

* Bilan de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Jean d'Illac

L'aire d'accueil était gérée dans le cadre d'un marché de prestations de service passé avec la société SG2A L'Hacienda. Ce marché s'est achevé au 31 décembre 2015. Les relations avec le prestataire et entre le prestataire et les usagers se sont dégradées à la fin du marché du fait d'un changement du personnel intervenant sur l'aire d'accueil.

Le montant de ce marché s'est élevé à 74 901,48 € dont 19 760,11 € versés à la Société SERCOL qui est intervenue en qualité de sous-traitant.

DEPENSES	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau & assainissement	5 868,12 €
Energie & électricité	16 480,65 €
Fournitures petits équipements	3 252,50 €
Entretien & réparations bâtiments	2 700,00 €
Prestations et maintenance	74 901,48 €
Autres services extérieurs	346,80 €
Remboursement Personnel extérieur	9 862,77 €
Titres de recettes non encaissés	111,74 €
Charges diverses gestion courante	951,23 €
TOTAL DEPENSES	114 475,29 €
RECETTES	
Recettes des usagers	19 253,75 €
Subvention Conseil Général	30 000,00 €
Subvention CAF	36 653,40 €
Participation de la Métropole	14 284,07 €
Autofinancement	14 284,07€
TOTAL RECETTES	114 475,29 €

Les tarifs appliqués aux usagers, sont :

- droit de place journalier : 2,30 €
- mètre cube d'eau consommé : 2,58 €
- Kilowatt consommé : 0,1174 €.

3 – Aménagement numérique

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique. Le montant de sa participation s'est élevé à 11 889 € en 2015.

La Communauté de Communes a sollicité les services de Gironde Numérique pour la réalisation d'un NRA-MED sur la Commune de Canéjan. Les études de projet se sont poursuivies sur l'année 2015, en parallèle avec l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

L'ensemble des études a abouti à l'adoption du périmètre de couverture numérique du territoire tel qu'il résulte du Schéma Local d'Aménagement Numérique, tout en veillant à la couverture la plus complète des communes et notamment de l'allée des Pinsons et le Petit Arcachon sur la commune de Canéjan ainsi que des zones d'activités.

La participation communautaire à ce projet s'élèvera à environ 2 534 150 € dont une tranche ferme d'un montant de 2 115 650 euros pour des travaux lancés en 2017 et peuvent s'étaler sur environ 3 ans.

b) Développement économique :

La Communauté de Communes a souhaité intensifier sa politique en matière d'accueil d'entreprises par le développement d'une nouvelle zone d'activités communautaire (zone de Jarry) et le lancement des études pour l'aménagement du Parc d'Activités du Courneau II. De la même manière, elle poursuit son action en faveur de l'emploi, par le soutien aux structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle mais également par une réflexion sur le développement des services en faveur des demandeurs d'emploi.

1 - Le développement du tissu économique local

o Financement des Pépinières d'Entreprises

La Communauté de Communes continue d'accompagner financièrement les structures d'accompagnement des créateurs d'entreprises qui participent activement à la diffusion des politiques de développement, d'animation et d'ancrage territoriaux.

Ces structures permettent le développement de projets et d'entreprises nouvelles sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Le montant des participations communautaires s'est élevé à 110 000 € pour l'association Bordeaux Productic et 10 000 € pour l'association Bordeaux Technowest.

o Accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire

La commercialisation des zones d'activités de compétence communautaire se développe sous l'égide de chacune des Communes.

▪ Parc d'activités du Courneau

5 terrains ont été commercialisés durant l'année 2015. Début 2016, deux autres terrains ont été commercialisés sur cette zone d'activités. Des discussions sont en cours avec une entreprise pour l'acquisition du dernier terrain disponible de la zone.

Cette avancée a permis d'engager l'achèvement des travaux de raccordement des derniers lots et notamment leur raccordement électrique. Une convention de raccordement a été signée avec ERDF pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 14 578,60 €.

Une étude est en cours pour l'aménagement des entrées de la zone et la réfection d'une partie de la voirie.

Compte tenu des opportunités de commercialisation, les études pour l'aménagement du Courneau II ont été poursuivies. Un permis d'aménager devrait pouvoir être déposé à l'automne 2016, le temps d'accomplissement des formalités liées aux études, à la demande de défrichement des terrains d'emprise ainsi que des possibilités de conventionnement pour réaliser un boisement compensateur.

▪ Zone d'activités de Jarry

Dans le cadre de l'adoption de son budget primitif, les élus communautaires ont décidé de la création d'un budget annexe pour le développement de cette nouvelle zone d'activités communautaire. A l'instar de la zone d'activités de Pot au Pin, cette zone d'activités aura pour vocation l'accueil d'entreprises de logistique.

Ce budget prévoit les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains d'emprise de la future zone d'activités pour une superficie totale de 44 hectares. Cette acquisition est financée par la réalisation d'un prêt relais à taux fixe de 1.20 % pour une durée de 2 ans, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour un montant de 4 500 000 €.

A l'issue des procédures de consultation, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé pour la réalisation des études techniques et le suivi des travaux. Le montant de cette prestation s'élève à 77 268€.

Le projet d'aménagement de cette zone consiste en la création de 5 à 7 lots (découpe à la demande). Des aires de stationnement VL et PL, en nombre suffisant, seront aménagés sur chaque lot afin d'éviter tout stationnement parasite dans la zone.

Un permis d'aménager a été déposé dans la continuité des études.

Plusieurs entreprises ont fait part de leur souhait d'acquérir un terrain sur cette zone d'activités et notamment la société LIDL avec laquelle une promesse d'achat a été signée pour un terrain d'une superficie de 170 000 m² au prix de 28 € le m². L'année 2016 verra le démarrage des travaux. Des discussions sont en cours avec plusieurs entreprises pour l'acquisition des autres terrains de la zone d'activités.

- Zone d'activités de la Briqueterie

Cette zone d'activités est totalement commercialisée. La Communauté de Communes reste en charge de l'entretien des voiries et espaces verts de la zone.

Les études se poursuivent pour la réalisation d'une extension de cette zone d'activités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a d'ores et déjà réalisé l'acquisition d'un terrain.

- Zone d'activités de Pot au Pin

Cette zone d'activité est également intégralement commercialisée. La Communauté de Communes reste en charge de l'entretien des voiries et des espaces verts.

2 - L'accompagnement de l'insertion professionnelle

La Communauté de Communes soutient financièrement les organismes de son territoire en charge de l'insertion professionnelle :

- LES PLIE

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils destinés à favoriser le retour à l'emploi durable ou à l'accès à une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et les entreprises.

Le Plie des Sources :

Afin de poursuivre l'action menée par le PLIE depuis de nombreuses années, un nouveau protocole d'accord a été signé pour la poursuite de ses missions jusqu'en 2019.

Dans ce cadre, plusieurs axes stratégiques prioritaires ont été retenus :

- augmenter la fluidité de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
- développer les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion.

Le montant de notre participation financière au fonctionnement de la structure support du Plie des Sources s'est élevé à 33 471 €.

En complément, la Communauté de Communes prend à sa charge le montant du loyer des bureaux accueillant le siège du PLIE. Une convention d'occupation de locaux pour une superficie de 170 m² a été signée avec la Commune de Canéjan, afin d'y accueillir le siège du Plie des Sources. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 5 612 €, le montant annuel estimatif des charges a été évalué à 8 415,13 €.

Le montant de cette participation communautaire sera déclaré chaque année au titre des avantages en nature apportés au Plie des Sources.

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a bénéficié du soutien du FSE pour le financement du poste de référente Plie.

Le bilan de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Dépenses de personnel	30 581,50 €	Fond Social Européen	39 368,35 €
Dépenses de fonctionnement directement rattachables à l'opération	12 232,60 €		
TOTAL	42 814,10 €	TOTAL	39 368,35 €

Le Plie a suivi 64 personnes de notre Communauté de Communes, 21 personnes sont entrées dans le dispositif en 2015.

Le Plie Technowest :

La participation communautaire s'est élevée à 8 870 €.

o LES MISSIONS LOCALES

A l'instar du Plie, la Communauté de Communes est membre de la Mission Locale des Graves et participe financièrement à la Mission Locale Technowest.

La Mission Locale des Graves :

La participation communautaire s'est élevée à :

- 7 200,00 € au titre du Point Ecoute Jeunes pour les années 2014 et 2015
- 32 335,59 € au titre du fonctionnement.

La Mission Locale Technowest :

La participation communautaire s'est élevée à :

- 8 403,83 € au titre du fonctionnement
- 1 047,00 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

o L'IREP DE GRADIGNAN

La Communauté de Communes a soutenu le dispositif « Accès aux compétences clés ». La participation communautaire s'est élevée à 7 439 €.

o L'ACCORDERIE CANEJAN ET PAYS DES GRAVES

La Communauté de Communes a soutenu à hauteur de 5 000€ l'action de l'Accorderie de Canéjan et Pays des Graves. Son objectif est de favoriser, par les échanges de services entre habitants, le développement des liens de solidarité et de convivialité. Son action s'inscrit dans le cadre des politiques d'accompagnement à l'insertion professionnelle et de développement durable.

c) Protection et mise en valeur de l'environnement :

Comme les années précédentes, les deux agents de la Communauté de Communes assurent l'entretien des espaces boisés, fossés et accotements. Les agents des communes de Canéjan et Cestas sont également mis à disposition de la Communauté de Communes pour la réalisation de ces missions.

Des travaux ont été engagés pour l'aménagement du franchissement des berges de l'Eau Bourde afin de réparer les dégâts causés par les différents orages et épisodes venteux.

d) Habitat et logement :

1 – Programme Local de l'Habitat

L'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que « le Programme Local de l'Habitat est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres. (...) Un programme local de l'habitat est élaboré dans les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitant ».

L'élaboration d'un PLH n'est, à ce jour, pas obligatoire pour notre EPCI.

2 – Le développement du parc locatif social

- *Location de logements locatifs sociaux acquis et aménagés par la CDC sur la Commune de Canéjan (12 chemin des Peyrères)*

Les recettes liées à la location de ces deux logements se sont élevées à 10 925,88 €.

- *Participation aux surcoûts fonciers*

Dans le cadre de l'accompagnement des communes à la réalisation de logements locatifs sociaux, la Communauté de Communes maintient sa participation aux surcoûts fonciers des opérations locatives sociales sur le territoire. Son montant reste fixé à 1 000 € par logement.

Les versements sollicités au titre de l'année 2015 se sont élevés à 74 000 € pour la ZAC de Guillemont.

Les soldes de plusieurs autres opérations ont également été versés en 2015 :

- 11 000 € pour Kercado II
- 25 000 € pour le Hameau des Magnans
- 108 600 € pour le Haut Bouscaut

e) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :

1) Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Gironde

La Communauté de Communes participe aux travaux menés à l'échelle départementale sur la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Gironde. Elle s'est également associée à l'étude menée sous l'égide du Département et de l'ADEME en ce qui concerne l'optimisation des installations de tri en Gironde. Cette étude a démarré en 2016.

2) Collecte au porte à porte des déchets ménagers et collecte sélective

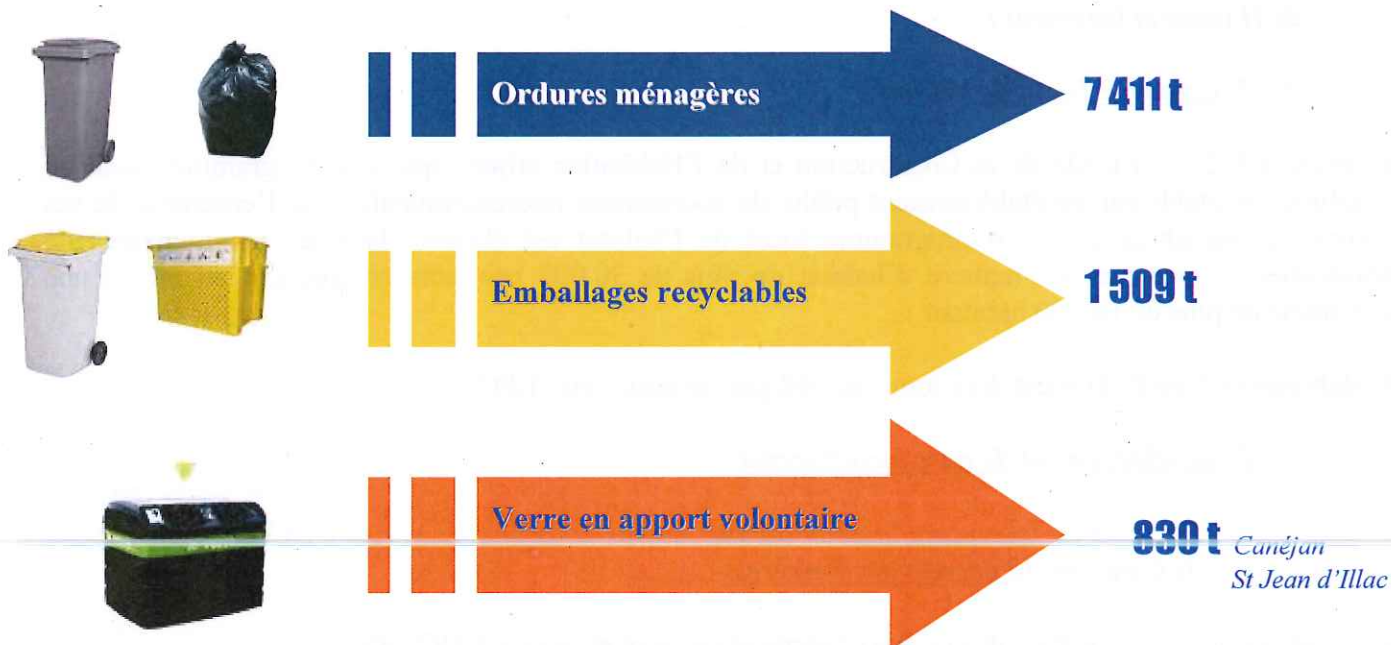
La société VEOLIA est titulaire des contrats de collecte des déchets ménagers et de collecte sélective. La société s'est engagée sur une clause sociale et a réalisé 141 heures.

Un important travail a été engagé avec les services communaux un travail sur l'amélioration des circuits de collecte ainsi que sur l'analyse des difficultés de collecte « points noirs ».

3) Marché de traitement des déchets ménagers

Ces déchets ont été traités sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lapouyade.

CHIFFRES DE L'ANNÉE



La société QUADRIA a assuré la fourniture et l'entretien de conteneurs pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif de la Commune de Saint Jean d'Illac. 182 conteneurs pour les ordures ménagères et 169 conteneurs pour le tri sélectif ont été distribués.

4) Exploitation des déchetteries communautaires

La Communauté de Communes exploite deux déchetteries sur son territoire.

Sur la Commune de Canéjan, le site est exploité par la société VEOLIA dans le cadre d'un marché de prestation de service.

A Saint Jean d'Illac, la société PENA assure l'exploitation du site.

○ Récupération des consommables informatiques vides ou usagés

Une convention a été passée avec la société Collectors pour leur récupération gratuite pour une durée maximale de 3 ans,

○ Récupération des capsules de cafés Nespresso usagées

Une convention a été passée avec la société Collectors pour leur récupération gratuite pour une durée indéterminée.

○ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Une convention a été conclue pour la période 2015/2020, avec la société OCAD3E pour la collecte sélective des DEEE.

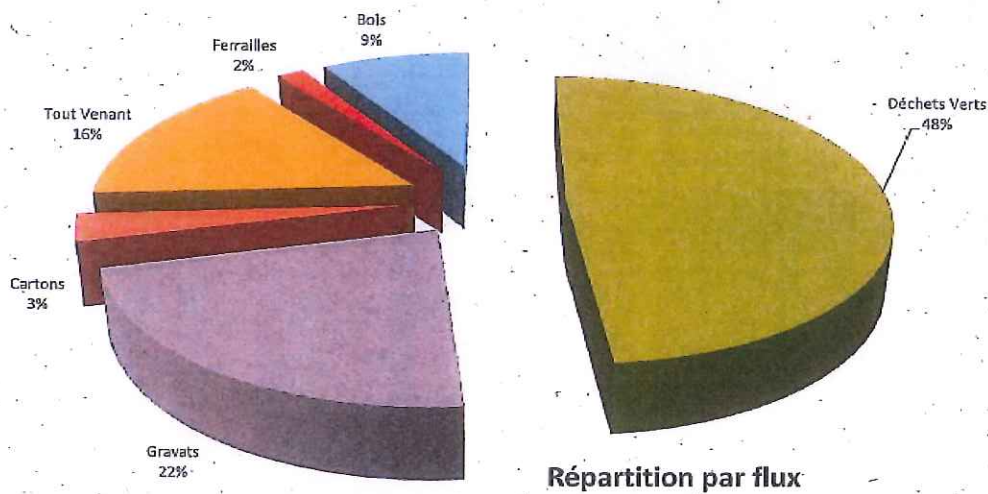
Fonctionnement :

A – Déchetterie située à Canéjan :

BILAN DE L'ANNÉE



Répartition des tonnages DND



89 963 usagers ont fréquenté la déchetterie.

Dans le cadre de la promotion de l'emploi et de la lutte contre les exclusions, l'exploitant de la déchetterie s'est engagé sur une clause sociale. A ce titre, il a réalisé 1 459,47 heures.

Des dégradations sont constatées régulièrement sur la déchetterie et notamment des vols réguliers de ferraille et de DEEE. Il y a également à déplorer des dépôts sauvages au droit de l'installation.

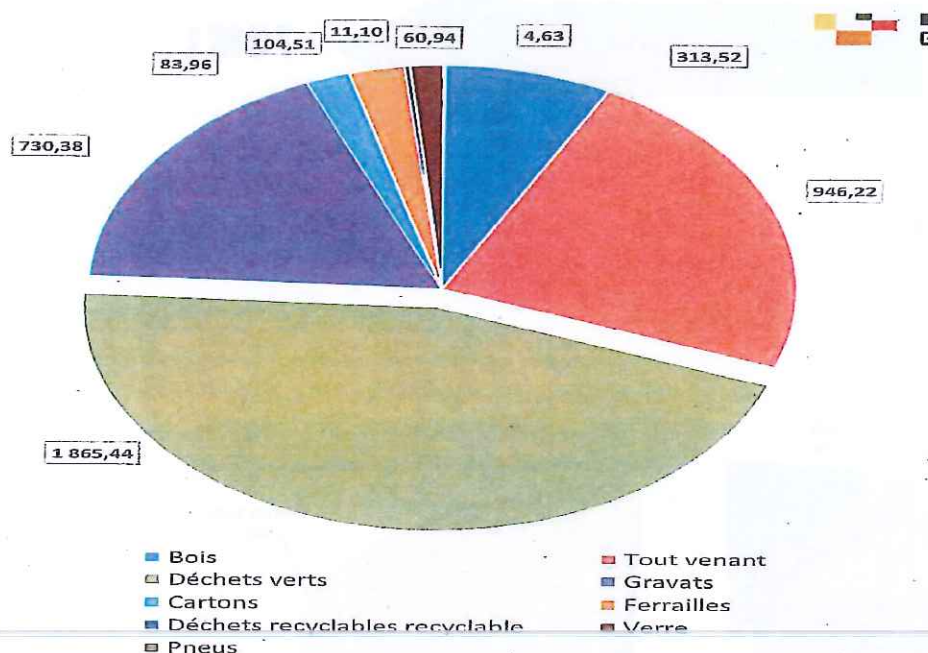
B – Déchetterie située à Saint Jean d'Illac :

Les études ont été engagées pour l'extension de la déchetterie afin de permettre une meilleure circulation des usagers sur la plateforme.

BILAN DE L'ANNÉE



Répartition des tonnages DND



43 193 usagers ont fréquenté la déchetterie.

Investissement

La Communauté de Communes a perçu une subvention de l'ADEME d'un montant de 70 232,28 € correspondant au solde de la subvention pour la construction de la déchetterie.

5) *Compostage individuel*

La Communauté de Communes poursuit son opération de mise à disposition de composteurs individuels. Le montant de la participation des administrés a été fixé à 11 €.

25 foyers sur Saint Jean d'illac et 37 sur Cestas-Canéjan, ont été équipés de composteurs individuels pour un montant de 682 €.

6) *Bilan financier*

Dépenses

	CESTAS	CANEJAN	SAINT JEAN D'ILLAC
Collecte des déchets ménagers	704 359,41 €	224 741,55 €	361 213,29 €
Collecte sélective	589 814,19 €	154 234,20 €	290 064,24 €
Traitement	426 446,06€	125 652,04 €	180 294,71 €
Déchetterie	697 911,73 €		483 167,24 €
Collecte des bornes à verre		1 594,63 €	29 587,11 €
Fourniture & maintenance des conteneurs			43 487,41 €

Recettes

Outre la TEOM, les recettes se composent essentiellement des soutiens à la reprise et à la valorisation des matériaux dans le cadre de la collecte sélective et de la déchetterie et du produit de la redevance spéciale sur le territoire de la Commune de Saint Jean d'Illac.

Ces soutiens font l'objet de contrats uniques pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

Leurs montants se sont élevés à :

- 165 018,43 € pour éco emballage
- 140 823,53 € pour la valorisation des matériaux
- 22 421,12 € pour la redevance spéciale

f) Transport :

En matière de transport, la Communauté de Communes a assuré :

- un service de transport scolaire
- un service de transport public

1) L'exploitation en régie, de lignes de transport scolaire pour la Commune de Canéjan

58 enfants canéjanais ont fréquenté la ligne du Lycée des Graves. La cotisation annuelle par usager s'est élevée à 129 € comme en 2014.

2) Transport de proximité Prox'bus

Par convention, le Conseil Départemental a délégué à la Communauté de Communes, l'organisation du transport de proximité sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ce transport de proximité est exploité en régie par des agents de la Communauté de Communes et des agents mis à disposition par la Commune de Cestas.

Le service des transports a mené des études au long de l'année 2015 afin d'améliorer le service rendu à l'usager.

Le transport de proximité s'articule depuis le 1^{er} septembre 2015 autour :

- de la mise en place d'une ligne régulière entre les Communes membres et les différents quartiers, desservant notamment la gare de Gazinet et à destination de la gare Pessac Alouette.
- le maintien d'un service de transport à la demande notamment pour les usagers les plus dépendants.

Le développement de l'offre aux usagers correspond :

- à une demande croissante de transport sur le territoire, notamment pour les trajets domicile/travail
- à la nécessité de relier les différents quartiers de nos Communes.

L'abonnement à Prox'bus a été fixé à 5 € jusqu'au 31 août 2015, 201 cartes d'abonnement ont été vendues pour un montant de 1 005 €

La tarification appliquée aux usagers a été fixée pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016 à :

	Tarif	Nombre de cartes ou de tickets délivrés	Coût
Abonnement hebdomadaire	5 €	2	10,00 €
Abonnement mensuel	14 €	31	434,00 €
Abonnement annuel	129 €	13	1 677,00 €
Ticket 1 voyage aller	1 €	9	9,00 €
Ticket 1 voyage aller/retour	1.80 €	13	23,40 €
Carnet de 10 voyages	8 €	9	72,00 €
Tarif < Solidarité > Réservé aux habitants du territoire communautaire. Il s'applique de droit aux allocataires des minima sociaux et aux demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif & au cas par cas, après étude de la situation par le CCAS concerné et avis de la Commission d'accessibilité au transport			
Tarif solidarité : Ticket 1 voyage aller	0.30 €	0	
Tarif solidarité : Abonnement annuel	30 €	0	
Scolaires (Collégiens et lycéens) Scolaires ayant souscrits un abonnement transport scolaire auprès de Transgironde ou TER	Gratuité	7	
		TOTAL	2 225,40 €

Un règlement intérieur a été mis en place au 30 septembre 2015.

III – FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2015 :

a) Comptes administratifs

1) budget principal :

Dépenses : 23 440 527,85 €
Restes à réaliser : 197 635,84 €
Recettes : 24 720 186,30 € (dont 880 625,34 € de résultat reporté 2014)
Résultat : Excédent de 1 082 022,61 €

2) budget annexe des transports :

Dépenses : 240 043,93 €
Recettes : 438 490,01 € (dont 132 405,09 de résultat reporté 2014)
Résultat : Excédent de 198 446,08

3) budget annexe du parc d'activités du Courneau

Dépenses : 2 907 982,68 €
Recettes : 2 391 261,39 €
Résultat : Déficit de 516 721,29 €

4) budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

Dépenses : 2 787 046,27 €
Recettes : 2 969 610,83 €
Résultat : Excédent de 182 564,56 €

b) Fiscalité

- Taxe directe locale

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a voté les taux de fiscalité identiques à ceux de 2011 à 2014, à savoir :

- cotisation foncière des entreprises 26,02 %
- taxe d'habitation : 7,95 %
- foncier non bâti : 1,41 %

Une exonération de cotisation foncière des entreprises a été adoptée pour les établissements de spectacles cinématographiques.

La Commune de Saint Jean d'Illac ayant été classée en zone à finalité régionale pour la période de 2014 à 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises a été adoptée pour :

- des extensions ou des créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique,
- une reconversion dans le même type d'activités,
- une reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

Les taux d'exonération en faveur de ces entreprises sont de :

- 100 % pour les 3 premières années,
- 60 % pour la 4^{ème} année.
- 30 % pour la 5^{ème} année.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a voté les taux de fiscalité identiques à ceux de 2014, à savoir :

Les taux de la TEOM n'ont pas subi de modification, ils se sont élevés à :

Commune de Cestas	11,05 %
Commune de Canéjan	11,05 %
Commune de Saint Jean d'Illac	12,04 % (le service étant différencié du fait de la conteneurisation)

Comme les années précédentes, les entreprises qui ne bénéficiaient pas du service de collecte des déchets ménagers sur les Communes membres et qui en ont fait la demande, ont été exonérées de la TEOM.

Dotation de solidarité

Le Conseil Communautaire a voté une dotation de solidarité pour les Communes membres à savoir :

Commune de Cestas :	1 383 890 €
Commune de Canéjan :	367 813 €
Commune de Saint Jean d'Illac :	387 017 €

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Les services préfectoraux ont notifié la répartition de droit commun du prélèvement du FPIC pour un montant total de 1 272 793 €.

Il a décidé de répartir le FPIC comme suit :

Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde	151 279 €
Commune de Canéjan	229 550 €
Commune de Cestas	648 584 €
Commune de Saint Jean d'Illac	243 380 €

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS :

a) Effectifs de la Communauté de Communes.

* 1 rédacteur territorial (cadre B de la Fonction Publique Territoriale)

* 1 adjoint administratif 1ère classe (cadre C de la Fonction Publique Territoriale)

* 2 adjoints administratifs 2ème classe (cadre C de la Fonction Publique Territoriale – référente PLIE et permis de construire)

* 6 adjoints techniques principaux de 1ère classe (cadre C de la Fonction Publique Territoriale – chauffeurs de bus – électricité – aire d'accueil)

* 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe (cadre C de la Fonction Publique Territoriale – espaces verts)

Un agent saisonnier a été recruté sur la période estivale (peinture de l'aire d'accueil des gens du voyage).

b) Frais de personnel :

Les dépenses de personnel se sont élevées à 599 449.08 € pour le budget principal et à 173 022.44 € pour le budget annexe des transports.

c) Médecine professionnelle

Une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde a été signée.

d) Fonctionnement de la Communauté de Communes

- Le rapport relatif aux mutualisations

La loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses Communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseillers municipaux.

Par délibération n°5/1 en date du 17 décembre 2015, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le rapport relatif aux mutualisations de services.

La mutualisation des services constitue un outil essentiel mis à la disposition des collectivités territoriales qui doit permettre d'additionner les compétences de chacune des administrations communales au profit d'un service public de qualité avec des coûts financiers maîtrisés.

Les principaux objectifs de ce rapport sont les suivants :

- Déterminer les secteurs d'activités de la Communauté de Communes et des Communes membres pour lesquelles une mise en commun de moyen est jugée pertinente au regard :
 - de la qualité de service rendu aux usagers
 - des économies d'échelle susceptibles d'être réalisées
 - de la meilleure utilisation et valorisation des compétences des agents
 - de la lisibilité de l'action publique

– Assurer une montée en expertise et une professionnalisation des services, la continuité de service et la proximité avec les usagers.

Ce rapport fait état, pour l'année 2015, de la création d'un service mutualisé pour les Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) sous l'égide de la Communauté de Communes. Ce service aura en charge l'instruction des AOS pour les Communes de Cestas et de Canéjan.

- Les mises à disposition de personnel de la part des Communes membres

Dans le cadre des mises à disposition de personnel, le fonctionnement administratif, comptable et technique a été réalisé, en complément, par des personnels des Communes de Cestas, de Canéjan et de Saint Jean d'Illac.

Ces mises à disposition ont représenté 344 734,50 € sur les 772 471,52 € de dépenses de personnel.

Elles se répartissent comme suit :

	Cestas	Canéjan	Saint Jean d'Illac
Administration générale	91 391,06 €	19 223,71 €	12 652,30 €
Compétence développement économique - Emploi			68 166,48 €
Compétence développement durable			9 156,53 €
Gestion des déchets			18 768,51 €
Eclairage public	3 281,07	18 703,44 €	
Entretien zones d'activités	9 606,20 €	19 650,05 €	
Aires d'accueil gens du voyage	11 994,65 €		7 236,01 €
Entretien PLIE et Mission locale	4 326,01 €		
Entretien des véhicules	709,02 €		
Entretien salle du Courneau	13 783,89 €	1 387,20 €	
Entretien des déchetteries	1 272,47€		
Transport : 32 187,51 € - CANEJAN :		1 238,39 €	
Périscolaire	4 997,10 €		
Transport scolaire Monjous	1 296,00 €		
Centre aéré	1 951,20 €		
Associations	1 697,50 €		
- SAINT JEAN D'ILLAC			
Périscolaire	4 132,50 €		
Service espaces jeunes	1 422,25 €		
Vacances sportives	3 180,00 €		
- CDC			
Transport à la demande	12 272,57 €		
TOTAL	168 551,88 €	60 202,79 €	115 979,83 €

LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



